

Nos références : Devis n° DF26/041801/001001

Interlocuteur : Cyril RIVAUD

Téléphone : 05 34 45 90 29

Portable : 06 49 09 73 14

Mail : cyril.rivaud@enedis.fr

**LGR**

**1 Avenue du Bois**

**31240 Saint Jean France**

Objet : Demande de raccordement - **DF26/041801**

1 Avenue du Bois - Saint Jean  
SAINT-JEAN

TOULOUSE, le 08/08/22

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre proposition de raccordement (devis) au Réseau Public de Distribution d'Electricité concernant votre projet cité en référence d'un montant de **4 957.32 euros TTC**.

Notre offre est basée sur une étude détaillée nécessaire pour déterminer la solution technique à mettre en œuvre vous garantissant les meilleures conditions de fourniture pour la puissance demandée de **60 kVA**.

Le règlement du solde est nécessaire pour permettre la mise sous tension de votre raccordement.

### Conditions d'acceptation du devis :

Si ce devis vous convient vous devez nous le retourner daté et signé avant le **08/11/2022** :

- soit via la signature électronique, disponible dans votre compte client <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr>, dans l'onglet « Mes documents contractuels »,
- soit via l'envoi postal ou mail, sans modification ni réserve, adressé à :

**Enedis - DR Midi-Pyrénées Sud - ENCAISSEMENTS**

**2 rue Roger Camboulives**

**TSA 20037**

**31100 TOULOUSE**

**mps-ggcr@enedis.fr**

et accompagné du versement d'un acompte de **2 478.66 euros TTC** ou de la totalité mentionnée ci-dessus.

### Modalités de règlement :

Les paiements sont nets, sans escompte, payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de l'appel du règlement.

En complément des modalités de paiement précisées dans le devis vous pouvez régler :

- par virement ou par carte bancaire à partir de votre espace client <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr>
- par chèque à l'ordre d'Enedis, à envoyer à l'adresse ci-dessus.

À ce jour, la date de mise en service de votre raccordement convenue avec-vous est prévue le **15/12/2022**. Notre échéancier prévisionnel de réalisation des travaux prévoit un délai de **12 semaines** à compter de la date de réception de votre accord et du paiement, ce qui nous amène au-delà de votre date de mise en service souhaitée. Pour optimiser le délai global de votre raccordement électrique, nous vous recommandons de nous retourner au plus vite votre accord. Nous vous invitons également à nous contacter pour trouver ensemble les meilleures solutions possibles afin de vous satisfaire au mieux dans la conduite de votre projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud

8 rue Marie Laurencin

31200 TOULOUSE

Tél : 05 34 45 90 29

Mail : cyril.rivaud@enedis.fr

enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance

Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles

92079 Paris La Défense Cedex



Votre interlocuteur devis  
Cyril RIVAUD

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud  
8 rue Marie Laurencin  
31200 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 90 29  
Mail : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr)  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex



**Proposition de Raccordement électrique<sup>1</sup> n°DF26/041801/001001**  
**du 08/08/2022 valable jusqu'au 08/11/2022**

**Destinataire de la proposition :**

LGR

au nom et pour le compte du client

**Nom du demandeur :**

LGR

**Adresse du destinataire de la proposition**

1 Avenue du Bois  
31240 Saint Jean France

**Adresse des travaux de raccordement**

1 Avenue du Bois - Saint Jean  
31240 SAINT-JEAN

---

<sup>1</sup> Pour une Installation de Consommation d'électricité

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud

8 rue Marie Laurencin

31200 TOULOUSE

Tél : 05 34 45 90 29

Mail : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr)

[enedis.fr](http://enedis.fr)

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance

Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles

92079 Paris La Défense Cedex



# SOMMAIRE

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Objet de la Proposition de Raccordement</b>                            | <b>6</b>  |
| <b>2. Caractéristiques de votre demande</b>                                  | <b>6</b>  |
| 2.1. Puissance de Raccordement                                               | 6         |
| <b>3. Description de la solution technique du raccordement</b>               | <b>6</b>  |
| 3.1. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA           | 7         |
| 3.2. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT            | 7         |
| 3.2.1. Poste de distribution publique                                        | 7         |
| 3.2.2. Réseau BT                                                             | 8         |
| 3.2.3. Branchements > 36 kVA                                                 | 8         |
| 3.3. Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage               | 9         |
| 3.4. Dispositif de Comptage                                                  | 9         |
| <b>4. Réalisation des travaux de raccordement</b>                            | <b>9</b>  |
| 4.1. Travaux de Raccordement réalisés par Enedis                             | 9         |
| 4.2. Travaux complémentaires réalisés par vos soins et à votre charge        | 10        |
| <b>5. Contribution au coût du raccordement</b>                               | <b>11</b> |
| 5.1. Dispositions générales                                                  | 11        |
| 5.2. Montant de votre contribution                                           | 11        |
| 5.3. Montant de l'acompte                                                    | 12        |
| 5.4. Clause de révision de prix                                              | 12        |
| <b>6. Conditions d'acceptation de la Proposition de Raccordement</b>         | <b>13</b> |
| <b>7. Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement</b> | <b>13</b> |
| <b>8. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux</b>                 | <b>13</b> |
| <b>9. Modalités de règlement</b>                                             | <b>14</b> |
| <b>10. Préparation de la mise en service</b>                                 | <b>15</b> |
| <b>11. Modification de la demande initiale</b>                               | <b>15</b> |
| <b>12. Information du Demandeur</b>                                          | <b>15</b> |
| <b>13. Accord</b>                                                            | <b>16</b> |
| <b>Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement</b>                         | <b>18</b> |
| <b>Annexe 2 : Schéma de principe du raccordement (APS)</b>                   | <b>19</b> |
| <b>Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement</b>          | <b>20</b> |

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



## 1. Objet de la Proposition de Raccordement

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition d'Enedis pour le raccordement de votre Installation au Réseau Public de Distribution Basse Tension, présentant la solution de raccordement :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de votre Installation conformément à votre demande ;
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession ;
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis.

La présente proposition est établie en deux exemplaires originaux et est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de raccordement, qualifiée par Enedis après échanges éventuels ;
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande ;
- le cas échéant, des décisions de la commune ou de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'urbanisme, concernant le financement de la contribution relative à l'extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire pour le raccordement de votre projet.

En réponse à votre demande, cette proposition précise les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

## 2. Caractéristiques de votre demande

La demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité (RPD) de votre Installation située à l'adresse des travaux 1 Avenue du Bois - Saint Jean 31240 SAINT-JEAN a été reçue le 27/07/2022. Votre demande nous permettant l'élaboration de la présente Proposition de Raccordement a été déclarée complète le 05/08/2022.

Votre demande de raccordement figure en annexe 1 de la présente Proposition de Raccordement.

### 2.1. Puissance de Raccordement

Conformément à votre demande de raccordement, le raccordement au RPD de votre Installation située à l'adresse ci-dessus, est dimensionné pour une Puissance de Raccordement de 60 kVA.

La puissance que vous souscrirez auprès de votre fournisseur ne pourra pas être supérieure à cette puissance de raccordement.

Si à l'avenir, les besoins de votre Installation dépassaient cette Puissance de Raccordement, les éventuels travaux à réaliser sur les ouvrages constitutifs du raccordement pour satisfaire cette évolution, seraient facturés par Enedis.

## 3. Description de la solution technique du raccordement

La solution technique décrite ci-dessous intègre tous les ouvrages nécessaires au raccordement de l'opération sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2 de la présente proposition.

Cette proposition a été établie en considérant que l'Installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



Ce raccordement est réalisé par l'intermédiaire<sup>2</sup> :

### 3.1. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA

Compte tenu de la puissance de raccordement demandée, les postes de distribution publique existants dans le secteur n'ont pas la capacité suffisante pour permettre le raccordement de l'opération à la puissance de raccordement indiquée à l'article 0. Il est donc prévu de créer un nouveau poste de distribution publique. Pour alimenter ce nouveau poste une extension de réseau dans le domaine de tension HTA est nécessaire. Cette extension comprend une canalisation

### 3.2. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT

#### 1.1.1. Poste de distribution publique

Un poste de distribution publique existant dans le secteur a la capacité suffisante pour permettre le raccordement de l'opération à la puissance de raccordement indiquée à l'article 2.1. Compte tenu de la puissance de raccordement demandée, les postes de distribution publique existants dans le secteur n'ont pas la capacité suffisante pour permettre le raccordement de l'opération à la puissance de raccordement indiquée à l'article 2.1. Il est donc prévu de créer un nouveau poste de distribution publique.

#### 1.1.2. Réseau BT

Une extension de réseau depuis le poste de distribution publique nouvellement créé est nécessaire pour raccorder l'opération. Celle-ci comprend la création d'une nouvelle canalisation BT sur une longueur de m.

#### 1.1.3. Branchements > 36 kVA

Les extensions de réseau qui constituent les raccordements dans le domaine de tension BT pour une puissance de raccordement supérieure à 36 kVA, sont décrites au paragraphe 3.2.1.

La localisation du coffret de raccordement contenant le coupe-circuit principal individuel (CCPI) et la puissance de raccordement sont définies conformément aux prescriptions de la norme NF C 14-100 et du barème de raccordement.

Le nombre de branchement, correspondant à votre demande, créés par puissance de raccordement, ainsi que la longueur de branchement cumulée associée sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

| Plage de puissance de raccordement                                | Nombre de raccordement | Longueur de branchement |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| $[60 \text{ kVA} < P_{\text{raccordement}} \leq 120 \text{ kVA}]$ | 1                      | 30 m                    |

La localisation du(des) coffret(s) de branchement et la puissance de raccordement associée sont indiquées en annexe 1.

### 3.3. Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage

Le Point de Livraison et le Dispositif de Comptage de l'Installation sont installés dans une armoire située en domaine privé en limite de votre parcelle. Le Point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement placé dans l'armoire.

### 3.4. Dispositif de Comptage

Les caractéristiques du Dispositif de Comptage installé sont décrites dans la Convention de Raccordement.

<sup>2</sup> Sélectionner l'option choisie



## 4. Réalisation des travaux de raccordement

La mise en service de votre projet est subordonnée à la construction de l'ensemble des ouvrages nécessaires à son raccordement au réseau Public de Distribution.

### 4.1. Travaux de Raccordement réalisés par Enedis

La construction des Ouvrages de Raccordement est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis. Ces travaux consistent à construire le réseau électrique en amont de votre Point de Livraison. Si le point de livraison n'est pas en limite de propriété (opération de raccordement de référence), les parties peuvent convenir que les travaux de génie civil (réalisation de tranchées à l'intérieur de la propriété, fourniture et pose de fourreaux, ...) sont confiés à Enedis.

Les travaux suivants décrivent les Travaux de Raccordement réalisés par Enedis au titre de l'opération de raccordement de référence et ceux confiés par le Demandeur à Enedis à l'intérieur de la parcelle privée. Les Travaux de Raccordement réalisés par Enedis sont les suivants :

#### Travaux réalisés par Enedis relatifs à l'opération de raccordement de référence(ORR)

#### Travaux réalisés par Enedis hors opération de raccordement de référence

Des travaux sur le terrain d'assiette de l'opération sont à réaliser, les parties conviennent qu'Enedis réalisera :

### 4.2. Travaux complémentaires réalisés par vos soins et à votre charge

Les travaux d'ordre non électrique indiqués ci-dessous ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence. Ils sont, sauf dispositions contraires de l'article 4.1, réalisés par vos soins et à votre charge. Ces travaux se divisent en travaux de génie-civil nécessaires à votre raccordement, ils sont encadrés par la norme NF C 14-100 et soumis à l'accord préalable d'Enedis, et en travaux dit « esthétiques ». Ces travaux sont notamment :

## 5. Contribution au coût du raccordement

### 5.1. Dispositions générales

Le montant de votre contribution est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, en fonction des travaux effectivement réalisés par Enedis et du barème de raccordement d'Enedis accessible à l'adresse internet suivante : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).

Ce montant tient compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le montant de la réfaction porté à votre crédit est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

Votre contribution au coût du raccordement a été établie en fonction :

- des travaux réalisés par Enedis à l'article 4.1,
- du type de solution que vous avez retenue (opération de raccordement de référence ou différente),
- des formules de coûts simplifiés et/ou d'un chiffrage au canevas technique pour valoriser les travaux réalisés par Enedis,
- et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis.

### 5.2. Montant de votre contribution

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



Le montant de votre contribution à l'ORR est calculé sur la base formules de coûts simplifiée (FCS). Ce montant est complété d'une part hors ORR calculé sur la base de coûts réels conformément au barème de raccordement en vigueur.

Ce montant tient compte d'une réfaction de 2 754.07 € HT appliquée sur les travaux de l'opération de raccordement de référence.

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| Le montant de la contribution à nous régler est de <b>4 957.32 € TTC</b> . |
|----------------------------------------------------------------------------|

Le détail de ces montants figure en Annexe 3.

### 5.3. Montant de l'acompte

Le règlement d'un acompte de 50 % du montant TTC de votre contribution vous est demandé lors de l'acceptation de la présente proposition, soit 2 478.66 € TTC

### 5.4. Clause de révision de prix

Cette clause ne s'applique pas aux Propositions de Raccordement dont le montant de la contribution est estimatif.

Le montant de votre contribution au coût du raccordement est établi dans le contexte réglementaire actuel et aux conditions économiques et fiscales du 08/08/2022. Il est ferme et non révisable si l'ensemble des travaux de raccordement à réaliser par vos soins sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

Au-delà de cette date, le montant de votre contribution au coût du raccordement, sous déduction de l'acompte versé au moment de l'acceptation de cette proposition, est révisé suivant l'évolution des prix figurant dans le barème de raccordement.

En cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

## 6. Conditions d'acceptation de la Proposition de Raccordement

Votre accord sur la présente Proposition de Raccordement est matérialisé par la réception :

- d'un exemplaire original, daté et signé, de la présente proposition, sans modification ni réserve ; accompagné du règlement de l'acompte demandé (dont le montant figure à l'article 5.3).

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de l'avenant ; l'acompte n'est pas encaissé.

## 7. Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement

Les conditions préalables à l'instruction des études de réalisation et à la réalisation des travaux sont les suivantes :

- réception de votre accord sur la Proposition de Raccordement conforme aux dispositions énumérées à l'article 6 ;
- réception d'un exemplaire daté et signé des Conditions Particulières de la Convention de Raccordement sans modification ni réserve ;
- réception par Enedis des autorisations (administratives, voiries, servitudes,...) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- mise à disposition d'emplacement pour implanter un poste DP ;
- mise à disposition des voiries (niveaux et alignements) pour la construction du réseau ;
- absence d'entrave aux approvisionnements ou de circonstances imprévisibles qui retarderaient l'exécution des travaux ;
- accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux de raccordement ;
- mise à disposition des aménagements permettant le passage des Ouvrages de Raccordement vous incombant, réalisés conformément à la norme NF C 14-100.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

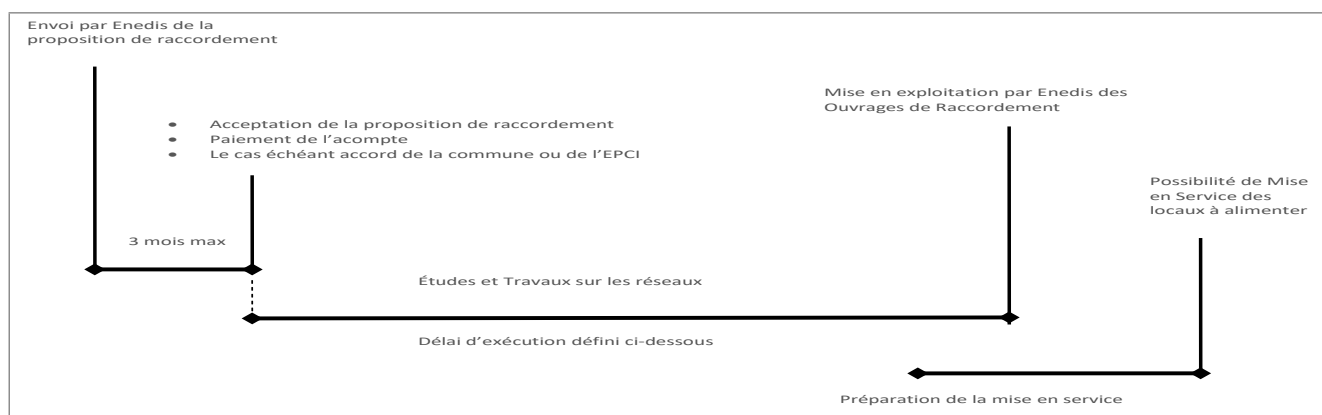


Nous vous recommandons de conserver les informations relatives à l'identification et la localisation du branchement électrique souterrain sur votre parcelle. Conformément à l'article R. 554-21 du code de l'environnement, ces informations pourraient vous être demandées, par les exécutants des travaux, pour les travaux que vous seriez amené à réaliser ultérieurement sur votre terrain.

## 8. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études de réalisation et des travaux est de 12 semaines, à compter de la date de réception de votre accord.

L'échéancier ci-dessous synthétise les délais nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement.



Cependant certains événements indépendants de la volonté d'Enedis peuvent entraîner des retards dans la réalisation des ouvrages. Il s'agit notamment :

- des conditions énumérées à l'article 7 ;
- de travaux complémentaires à réaliser à votre demande ou imposés par l'Administration ;
- de la disponibilité des entreprises sous-traitantes pour réaliser les travaux (sur marché ou suite appel d'offre) ;
- de la réalisation des travaux qui incombent à d'autres maître d'ouvrage (Autorités Concédante électricité, GRD, GRT,...) ;
- de la réalisation des travaux qui vous incombent, mentionnés à l'article 4.2 ;
- de la réalisation des travaux préalables relatifs à la qualité de desserte ;
- de la modification des caractéristiques des Ouvrages de Raccordement en cours ;
- de procédures administratives imposant le changement de tracé et/ou l'emploi de techniques de réalisation particulières ;
- de contraintes nouvelles relatives à la réalisation des Ouvrages de Raccordement résultant d'une modification de la réglementation applicable.

Enedis vous notifiera par écrit la date de mise en exploitation des ouvrages de raccordement, après avoir réalisé les études définitives et obtenu les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

En cas de difficulté, vous serez contacté par Monsieur Cyril RIVAUD.

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au responsable de :

**Agence Raccordement Marché d'Affaires**  
2 rue Roger Camboulives  
TSA 20037  
31100 TOULOUSE

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud  
8 rue Marie Laurencin  
31200 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 90 29  
Mail : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr)  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex

## 9. Modalités de règlement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virements, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte/solde, si paiement par chèque est libellé à l'ordre d'«Enedis» et envoyé à l'adresse suivante :

**Enedis - DR Midi-Pyrénées Sud - ENCAISSEMENTS**  
**2 rue Roger Camboulives**  
**TSA 20037**  
**31100 TOULOUSE**

- le règlement du solde, révisé s'il y a lieu selon les conditions spécifiées à l'article 5.4, est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement.

Le règlement du solde est effectué dans les trente jours calendaires suivant la date de la facture, à l'adresse figurant sur celle-ci.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis restent à votre charge.

## 10. Préparation de la mise en service

Une fois votre installation raccordée au RPD, pour disposer de l'électricité dans l'Installation, vous devrez préalablement :  
payer le solde de la contribution aux coûts du raccordement,  
effectuer une demande de mise en service auprès du fournisseur d'électricité de votre choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site <http://www.energie-info.fr/> ou au 08 10 11 22 12,  
signer un contrat permettant l'accès au réseau (CARD, contrat unique, contrat aux tarifs réglementés),  
signer une Convention d'Exploitation avec Enedis,  
remettre à Enedis, selon les cas, le plan géo-référencé du tracé des Ouvrages de Raccordement situés en domaine privé.

La prestation de mise en service de l'Installation est facturée en plus du montant indiqué dans la présente proposition, conformément au catalogue des prestations publié sur le site internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).

## 11. Modification de la demande initiale

Les demandes de modifications sont traitées conformément à la Procédure de raccordement Enedis-PRO-RAC\_14<sup>E</sup> accessible dans la DTR d'Enedis. La demande de modification qui nécessite une reprise d'étude est traitée après l'acceptation du devis de reprise d'étude par le Demandeur. Le traitement de cette demande de modification ne suspend pas les engagements contractuels entre Enedis et le Demandeur au titre de la demande initiale. Si à l'issue de l'étude, il ressort que cette demande de modification remet en cause, la consistance des ouvrages de raccordement, les coûts ou les délais, présentés dans les Propositions de Raccordement ou les Conventions de Raccordement du Demandeur et/ou des autres Demandeurs, Enedis en informe le Demandeur et l'interroge quant à la poursuite de sa demande de modification.

## 12. Information du Demandeur

La présente Proposition de Raccordement est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC\_14E disponible à l'adresse internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).

Si la mise à disposition des ouvrages du raccordement n'est pas réalisée à la date convenue, vous pouvez également adresser une réclamation écrite au motif de « dépassement de la date de mise à disposition des ouvrages de raccordement » à l'accueil raccordement. Si la réclamation est recevable, Enedis vous versera la somme de **150 euros** pour un raccordement en BT ou **1500 euros** pour un raccordement en HTA par virement ou chèque bancaire.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



Enedis vous informe de l'existence de sa Documentation Technique de Référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La Documentation Technique de Référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'Enedis qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr). Ils vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais.

Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette proposition, est Monsieur Cyril RIVAUD dont les coordonnées sont :

- Téléphone : 05 34 45 90 29 ,
- Courriel : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr) .

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au responsable de **Agence**

**Raccordement Marché d'Affaires**

**2 rue Roger Camboulives**

**TSA 20037**

**31100 TOULOUSE.**

## 13. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur les termes de cette proposition accompagné de la totalité des pièces détaillées à l'article 6 pour matérialiser votre accord sur la présente Proposition de Raccordement.

**Nom ou société<sup>1</sup> :** .....

**Montant total de la Proposition : 4 957.32 € TTC**

**Numéro de la Proposition : DF26/041801/001001**

**Mode de règlement :**

☐ règlement total

☐ acompte de **2 478.66 € TTC**

☐ OS - collectivité territoriale ou service de l'État

**À :** ..... **Le :** ...../...../.....

**Nom Prénom :** ..... **Qualité du Signataire :** .....

**Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord » :**

<sup>1</sup> Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.





*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud  
8 rue Marie Laurencin  
31200 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 90 29  
Mail : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr)  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex



## Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement

Les pièces sont disponibles dans le portail raccordement.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud  
8 rue Marie Laurencin  
31200 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 90 29  
Mail : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr)  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex



## Annexe 2 : Schéma de principe du raccordement (APS)

Le schéma de principe de desserte et raccordement est disponible dans votre espace client.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud  
8 rue Marie Laurencin  
31200 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 90 29  
Mail : [cyril.rivaud@enedis.fr](mailto:cyril.rivaud@enedis.fr)  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex



## Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le Demandeur contribue au financement des travaux que réalise Enedis pour son raccordement.

Le montant de la contribution à l'ORR (Opération de Raccordement de référence) tient compte d'une réfaction portée au crédit du Demandeur, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le montant de cette contribution à l'ORR est calculé sur la base d'une formule de coûts simplifiée (FCS) et de coûts réels conformément au barème de raccordement en vigueur.

### Travaux réalisés par Enedis :

| Chiffrage financier des Ouvrages de raccordement                              |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Désignation                                                                   | MONTANT             |
| <b>Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté</b>                    | <b>6 885.17 € €</b> |
| <i>Application de la réfaction tarifaire sur la base de l'ORR<sup>1</sup></i> | - 2 754.07 €        |
| <b>Montant total HT réfacté :</b>                                             | <b>4 131.10 €</b>   |
| <b>Montant TVA</b>                                                            | <b>826.22 €</b>     |
| <b>Montant total TTC :</b>                                                    | <b>4 957.32 €</b>   |
| <b>Montant de l'acompte :</b>                                                 | <b>2 478.66 €</b>   |

<sup>1</sup> Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction régionale Midi-Pyrénées Sud  
8 rue Marie Laurencin  
31200 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 90 29  
Mail : cyril.rivaud@enedis.fr  
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex

